

## Ville de Riom - Syndicat du Bois de l'Aumône : Limiter les dépôts sauvages en centre-ville.

**En juin, la Ville de Riom et le SBA vont mener conjointement une opération de lutte contre les incivilités et les dépôts sauvages en centre-ville. L'objectif partagé est de faire appliquer le règlement de collecte et de supprimer le dépôt des sacs jaunes sur la voie publique en dehors des jours de collecte.**

Les habitants du centre-ville de Riom disposent de bacs de collecte pour les ordures ménagères et de sacs jaunes pour les emballages recyclables.

Le Syndicat du Bois de l'Aumône rappelle le règlement de collecte : les sacs jaunes doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte. En dehors de ce jour (le jeudi), il s'agit d'un dépôt sauvage et la responsabilité des usagers peut être engagée.

La Ville de Riom déplore les dépôts sauvages constatés dans certains quartiers et souligne que la propreté des rues est l'affaire de tous.

Ainsi, les agents du SBA, à la demande de la Municipalité, s'attacheront à faire respecter le règlement de collecte et en particulier l'interdiction de déposer des sacs jaunes en dehors du jour de collecte. Les usagers qui ne respectent pas les règles de collecte risquent de recevoir une facture de 150 euros, correspondant aux frais de nettoyage et d'enlèvement.

Cette démarche s'intègre dans la campagne engagée par la Ville de Riom pour lutter contre les incivilités.

